



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240315015 – Demande de soutien au titre de la DETR 2024 pour la mise en discrétion des réseaux secs rues Darrers Cortal, Tripon et d'en Pans.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que la Commune a d'une part, initié un projet de réfection complète de la rue Darrers Cortals en réalisant la réhabilitation du réseau d'eau potable par le biais du SIVU du Conflent et d'autre part, qu'il est nécessaire de réaliser une mise en discrétion des réseaux secs des rues du secteur des rues Darrers Cortal, Tripon et d'en Pans par l'enfouissement et la mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et des communications électroniques sous mandat du SYDEEL 66, préalable la réalisation du revêtement des chaussées par la Commune

Considérant que ce projet de mise en discrétion des réseaux du secteur des rues Darrers Cortal, Tripon et d'en Pans permet de remettre à niveau le réseau de distribution d'électricité Basse Tension, de moderniser le réseau d'éclairage public et d'améliorer les communications électroniques ;

Considérant que le Conseil Municipal de Vinça a voté une autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2024 portant sur l'opération 920 Réseaux secs ;

Considérant l'existence du dispositif de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'État en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales ;

Considérant le plan de financement de l'opération d'un montant total HT de travaux pour la part communale de 122.830,40 €.

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver l'opération et le plan de financement de mise en discrétion des réseaux secs du secteur des rues Darrers Cortal, Tripon et d'en Pans ;

Solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024 au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;

Signer ladite demande de subvention en faveur de la mise en discrétion des réseaux secs à Vinça.

Fait à Vinça, le 15 mars 2024.



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Pierre MENDOZA.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602300-20240315-20240315015-DE

